



Cessation d'activité et PGE en cours

Par **Plazareial**, le **14/07/2024** à **13:51**

Bonjour,

je suis gérante d'une SARL (agence immobilière, sans salariés) en raison de la situation économique et sociale actuelle, il n'y a plus d'activité viable pour moi depuis des mois j'ai donc pris la décision de cesser l'activité, après avoir alerté ma comptable depuis des mois.

Celle-ci m'a orientée vers la cessation d'activité , de plus j'ai 64 ans.

Je vais pouvoir régler URSSAF, impôts (TVA) et ma comptable (2 bilans pour cessation facturés 500 € chacun qu'elle exige IMMEDIATEMENT sans attendre le mois prochain et m'adresse des pénalités par prélèvement sachant que les sommes ne seront disponibles justement qu'à partir du mois prochain...Une agence immobilière ne perçoit ses honoraires qu'à la signature des actes définitifs...)

Cependant il me reste le prêt garanti par l'état PGE (6000 €) que je ne peux rembourser, la banque va-t-elle m'obliger à la liquidation judiciaire? La garantie de l'Etat est acquise Lorsque l'entreprise n'honore plus le règlement du prêt me semblait-il?

Ma comptable ayant suspendu ses conseils et travail jusqu'à ce que je la règle je me retourne vers vous pour avoir un conseil avisé et connaître la procédure à suivre dans l'impasse où je me retrouve.

En vous remerciant vivement !